

Département de l'EURE  
Arrt des ANDELYS  
COMMUNE DE  
NEAUFLES-ST-MARTIN  
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE  
N°19  
CIRCULATION REGLEMENTÉE

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant les travaux de réparation des fourreaux télécom bouché, 5 rue des Chantemelles 27830 NEAUFLES SAINT MARTIN, du 17 mai 2021 pour une durée de 90 jours. Les travaux sont effectués par l'entreprise GRTP - 2 rue des Écoliers - 27700 BERNIERES SUR SEINE représentée par Monsieur Tom DESAINT.

**ARRETONS**

Article 1er : Du 17 mai 2021 pour une durée de 90 jours calendaires, le stationnement et le dépassement seront interdits dans l'emprise du chantier aux véhicules légers et poids lourd. La circulation sera alternée manuellement.

Article 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 4 : Ampliation sera adressée :  
- GRTP - 2 rue des Écoliers - 27700 Bernières Sur Seine

Fait à Neaufles Saint Martin, le 06 mai 2021

Le Maire,  
Jean-Pierre FONDRILLE

